

Une restructuration sans précédent

De FORTES inquiétudes

pour l'avenir...

La restructuration de la Banque de France est désormais arrêtée. Elle est sans précédent dans l'histoire de l'Institution et de l'ensemble du secteur public puisque plus de la moitié des implantations territoriales est directement concernée.

Peut-on pour autant considérer, comme l'affirme le gouverneur Trichet, que la future configuration du réseau est stable et pérenne ? Il est permis d'en douter lorsque l'on apprend, aujourd'hui même, que la Bundesbank envisage un nouveau train de fermeture de 74 succursales sur 118 existantes. À terme, la menace de régionalisation du réseau des succursales de la Banque de France, inscrite dans le projet initial du secrétaire général, ne peut être ignorée. L'externalisation programmée de l'entretien de la monnaie fiduciaire ne peut que renforcer nos craintes.

Le contrat de service public, signé entre la Banque et l'État et qui retient la structure départementale pour les services aux particuliers et aux entreprises, ne constitue aucunement une garantie. Sa validité est de trois ans. Il expire en 2006, à échéance du plan de restructuration et, comme tout contrat, il peut être modifié à la demande des parties signataires.

D'autre part, qui peut croire que la réforme du réseau n'entraînera pas dans son sillage de sévères remises en cause au niveau du siège et des centres administratifs ?

Quant à l'activité de clientèle particulière, il convient de rappeler que la Banque n'a cessé souligner le coût et le fait que cette activité n'était pas à proprement parler une activité de banque centrale.

Pour autant, le combat mené par les agents de la Banque de France n'aura pas été vain. Il aura permis, certes insuffisamment au regard des exigences du service public et des attentes sociales, de limiter l'ampleur de la restructuration et des suppressions d'emplois, d'inscrire et de préciser nombre de nos missions et de nos activités au travers du contrat de service public, notamment au profit des collectivités territoriales.

Au-delà, la mobilisation des agents de la Banque de France laissera des traces profondes et durables. Emmené par l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SIC-SNABF SOLIDAIRES et les élus du CCE et des CE, le personnel aura fait la démonstration, une fois de plus, de sa capacité à se rassembler et à agir résolument lorsque les enjeux sont essentiels.

De toute évidence, d'autres défis majeurs nous attendent dans les années qui viennent. De notre capacité collective à peser sur des choix qui nous concernent directement dépend, pour une grande part, notre avenir commun. L'unité et la solidarité du personnel, une fois de plus démontrées, sont nos acquis et nos atouts les plus précieux.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses prérogatives et de ses responsabilités, le CCE continuera de tout mettre en œuvre pour contribuer à les conforter.

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir »

Jean Jaurès

Le dernier CCE, consacré au plan de démantèlement des implantations territoriales de la Banque de France et à la réforme de l'activité de clientèle, aura donné lieu durant une trentaine d'heures à des échanges nourris et parfois vifs avec le gouverneur Trichet. D'emblée, il convient de souligner que forte du soutien du personnel qui s'est largement mobilisé le 28 octobre (61 % de grévistes dans le réseau, 25 % au siège et 14 % dans les centres industriels), l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SIC et SNABF est intervenue, avec le soutien plein et entier du CCE et de la Conseillère générale représentant le personnel, de manière remarquablement unitaire et solidaire pour assurer la défense de l'Institution et du personnel.

Implantations : sous la pression, le Gouverneur a dû faire de nouvelles concessions.

Contre l'avis de la CGC, entièrement acquise à la cause de la Banque, et qui s'est opposée à un nouvel examen, région par région, des conséquences économiques du projet de restructuration, la totalité des secrétaires de CE s'est exprimée en direction du Gouverneur pour dénoncer avec force, de manière précise et argumentée, l'ensemble des carences et des incohérences de ce projet. Bien que l'ensemble de ces arguments ait été balayé d'un revers de main par M. PINEAU, directeur du Réseau, le Gouverneur a dû faire de nouvelles concessions en termes d'implantations. Deux caisses supplémentaires seront maintenues à Lons-le-Saunier et Mende. Trois antennes économiques (assurant également le traitement du surendettement) seront créées à Castres, Cholet et Compiègne. Deux centres de traitement du surendettement seront mis en place à Cherbourg et Dieppe. La succursale de Châlons-en-Champagne, succursale régionale et non départementale, reprendra les activités d'Épernay. Enfin, la succursale de Brest gèrera le traitement du surendettement de son rayon d'action et de celui de Morlaix. Ces avancées, certes mesurées puisqu'elles représentent 30 à 35 emplois, sont le fruit exclusif de la mobilisation du personnel et de la combativité manifestée par les élus et représentants CFDT-CFTC-CGT-FO-SIC et SNABF. Malgré la demande insistante de plusieurs représentants du personnel, le Gouverneur s'est refusé à faire évoluer le volet économique lié à l'activité de clientèle particulière. Cette dernière sera donc centralisée à Poitiers sur une plate-forme unique, limitée aux seuls agents actifs et retraités et avec une gamme de services réduite. Le plan de restructuration du réseau a été unanimement rejeté par l'intersyndicale, la CGC s'abstenant.

Les mesures sociales ont évolué.

Profondément soucieuse de limiter dans toute la mesure du possible, l'ampleur de la mobilité géographique imposée aux agents du réseau, l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SIC et SNABF a pris l'initiative et

obtenu du Gouverneur le rétablissement de la possibilité d'un départ anticipé pour les femmes ayant 15 ans d'activité et au moins 3 enfants (mesure étendue aux mères d'enfant handicapé). Cette mesure touche le personnel du réseau, de Paris-Louvre, des services du siège et de Poitiers impactés par le projet de réforme de la clientèle. Malgré un certain nombre de protestations, le rétablissement de cette mesure a eu pour contrepartie, imposée par la Banque, le passage de 55 ans à 57 ans pour les départs anticipés du siège et des centres administratifs. Le maintien à 55 ans aurait permis d'envisager un repyramidage et donc des recrutements de jeunes agents, signe de confiance fort dans l'avenir de l'Institution et des moyens qui lui sont dévolus. Le Gouverneur s'y est totalement refusé (sauf en cas de dépassement de « l'objectif cible », soit plus de départs que prévu initialement).

D'autre part, le Gouverneur s'est refusé à donner une véritable garantie sur le montant des retraites allouées aux préretraités en cas de modification du régime des retraites pendant la période d'exécution du plan. Le cas échéant, leur préretraite sera prolongée pour atteindre le nombre d'annuités nécessaires. Pour les cadres du réseau, le mi-temps de longue durée sera possible dans la limite de 5 ans ; quant aux cadres qui seront affectés au siège, dans le cadre du plan, ils bénéficieront d'une priorité de retour vers le réseau après 4 ans.

Les agents non permanents du réseau pourront partir en préretraite à 55 ans et les ADS, pendant la durée du plan, pourront se présenter à un concours d'accès spécial secrétaire-comptable au bout de 3 ans d'ancienneté au lieu de 6.

Malgré les demandes pressantes, notamment au regard de la situation des agents de caisse à réaffecter, il n'a pas été admis par la Banque que le critère catégoriel ne soit plus le critère prioritaire pour la mobilité imposée. L'indemnisation de la mobilité géographique imposée versée aux non-cadres est alignée et donc augmentée sur le régime des cadres. En cas de reclassement externe, le remboursement immédiat des prêts immobiliers en cours ne sera pas exigé.

La date limite pour entrer dans le cadre des mesures d'âge est fixée au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des agents concernés. Les premières fermetures d'implantations sont différées du 1er juillet au 15 septembre 2004. Quatre fermetures de succursales (Abbeville, Oyonnax, Thiers et Villefranche-sur-Saône) sont repoussées du 1er juillet 2004 au 1er juillet 2005. Le plan social a été approuvé par la seule CGC, les élus gestionnaires du CCE (CGT, CFDT et SNABF Solidaires) votant contre.